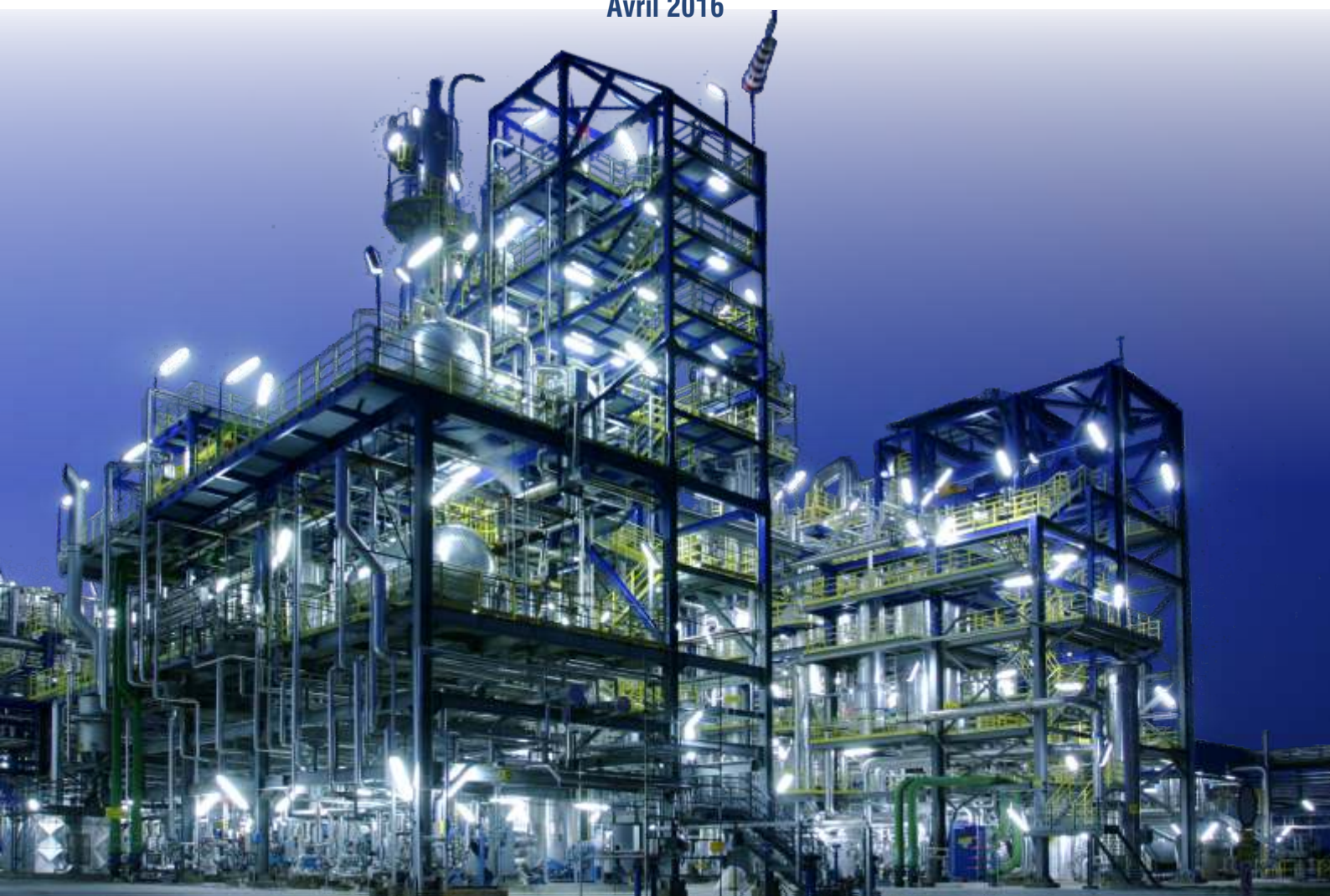


**PUŁAWY**

**GRUPA AZOTY**  
**Zakłady Azotowe "Puławy" S.A.**

**Critères**  
**du Fonctionnement des Investisseurs**  
**dans la Sous-zone Puławy**  
**de la Zone Economique Spéciale**

Avril 2016







Parc Industriel de Puławy

Sous-zone Puławy ZES Starachowice

[www.sse.pulawy.com](http://www.sse.pulawy.com)

La Sous-zone Puławy de la Zone Economique Spéciale Starachowice offre un niveau maximum de l'aide publique possible à obtenir sur le territoire de la République de Pologne:

**70% pour de petites entreprises**

**60% pour de moyennes entreprises**

**50% pour de grandes entreprises**

Cela veut dire que les investissements de la Sous-Zone Puławy SSE exerçant leur activité commerciale sur le territoire de celle-ci en s'appuyant sur une permission, ont le droit à l'exonération de l'impôt sur le revenu jusqu'au montant - respectivement - de 70, 60, 50% de dépenses d'investissement qualifiées et effectivement supportées ou de coûts de travail de deux ans des employés, engendrés par l'investissement qui vient d'être créé.

La condition indispensable pour pouvoir profiter des exonérations mentionnées ci-dessus consiste à supporter les coûts d'investissement minimum déclarés dans la permission et à maintenir l'emploi sur le niveau qui n'est pas plus bas que le niveau déclaré lors de la période pas plus courte que déclarée dans la permission.

L'intensité maximum de l'aide régionale accordée aux petites ou moyennes entreprises est élevée de 20 points de pourcentage bruts en cas de petites entreprises et de 10 points de pourcentage bruts en cas de moyennes entreprises, par rapport à l'intensité maximum, déterminée pour une période choisie.

L'augmentation ci-dessus n'est pas appliquée si un petit ou moyen entrepreneur effectue un grand projet d'investissement dans la zone économique spéciale - c'est-à-dire il effectue un projet dont les coûts susceptibles d'être soutenus dépassent l'équivalence de 50 mln euros selon le taux de change annoncé par la BNP le jour où la permission est accordée.



### **Détermination du plafond de l'aide publique pour un grand projet effectué sur le territoire de la Zone Economique Spéciale**

En cas d'aide régionale accordée à l'entrepreneur pour l'exécution d'un grand projet d'investissement qui profite de l'aide obligatoire dans la zone économique spéciale et d'autres sources de l'aide, la valeur de l'aide est déterminée selon le modèle:

$$I = R \times (50 \text{ mln euro} + 0,5 \times B + 0 \times C)$$

où les symboles particuliers signifient:

**I** - valeur maximum de l'aide pour un grand projet d'investissement

**R** - intensité maximum de l'aide régionale d'investissement pour la zone où un grand projet d'investissement est situé

**B** - montant des coûts susceptibles d'être couverts par l'aide dépassant l'équivalence de 50 mln euros, mais non dépassant l'équivalence de 100 mln euros

**C** - montant des coûts susceptibles d'être couverts par l'aide dépassant l'équivalence de 100 mln euros

Par un grand projet d'investissement on comprend un nouveau investissement dont les coûts susceptibles d'être couverts par l'aide dépassent l'équivalence de 50 mln euros, selon le taux de change annoncé par la BNP le jour où la permission est accordée.

### **Les critères de la Sous-zone Puławy de la Zone Economique Spéciale Starachowice pour les territoires dans les limites de la Sous-zone Puławy SSE, pour le jour de sa création:**

#### **Nouveaux postes de travail ou investissements**

- au moins 140 nouveaux postes de travail ou au moins 28 mln EUR pour l'investissement.

#### **Innovations et hautes technologies**

- au moins 30 nouveaux postes de travail ou au moins 5 mln EUR pour l'investissement

#### **IT et BPO**

- au moins 150 nouveaux postes de travail ou au moins 5 mln EUR pour l'investissement

#### **Support des services B + R**

- au moins 50 nouveaux postes de travail ou au moins 3 mln EUR pour l'investissement

### **Les critères de la Sous-zone Puławy de la Zone Economique Spéciale Starachowice pour les territoires inclus à la Sous-zone Puławy SSE en effet de son élargissement**

En s'appuyant sur la Décision du Conseil des Ministres du 7 octobre 2014 modifiant la Décision concernant les critères dont la satisfaction permet de couvrir certains territoires par la zone économique spéciale, on a déterminé ce qui suit:

Dans le district où le taux de chômage est plus élevé que 60% de moyenne nationale, mais pas plus élevé que cette moyenne, l'entrepreneur s'obligera à créer au moins 200 nouveaux emplois ou à supporter les coûts des investissements qualifiés au montant d'au moins 124 mln zł.

La réponse aux critères dont on parle ci-dessus est évaluée en s'appuyant sur les données concernant le taux de chômage moyen national et le même taux sur le territoire des districts, conformément à la communication du Président du Bureau Central des Statistiques annoncée dans le Journal Officiel de la RP "Monitor Polski" en s'appuyant sur l'art. 82 de la loi du 20 avril 2004 de la promotion de l'emploi et des institutions sur le marché de travail (J. Off. 2013, pos. 674, avec mod. succ.).

Aux sens de la Décision du Conseil des Ministres du 7 octobre 2014, mentionnée ci-dessus, on abaisse de 30% les conditions particulières concernant le taux d'emploi et les frais des investissements qualifiés dont on parle dans les § 2, 1 et 1a, § 3 pt. 2, § 4 pt. 2 et § 5 pt. 2, dans les voïvodies: lubelskie, podkarpackie, podlaskie, świętokrzyskie et warmińsko-mazurskie.

Selon les données pour le mois de février 2016, le chômage en Pologne était de 10,3%, tandis que le taux de chômage pour la voïvodie puławska était de 9,6%.

**Alors, le critère principal auquel un investisseur doit répondre en sollicitant la permission d'exercer l'activité commerciale sur le territoire inclus à la Sous-zone Puławy SSE, consiste à employer 140 personnes au minimum et à supporter les coûts qualifiés au niveau pas plus petit que 86,8 mln PLN.**



Pour d'autres catégories, les critères pour les terrains inclus dans la Sous-zone Puławy SSE, conformément à la Décision du Conseil des Ministres du 10 décembre 2008 concernant les critères dont la satisfaction permet de couvrir certains territoires par la zone économique spéciale, sont suivants:

**Innovations et hautes technologies**

- au moins 21 nouveaux postes d'emploi et au moins 14 mln PLN pour l'investissement.

**IT et BPO**

- au moins 105 nouveaux postes d'emploi et au moins 14 mln PLN pour l'investissement

**Support des services B + R**

- au moins 35 nouveaux postes d'emploi et au moins 7 mln PLN pour l'investissement

Selon les directives de la Commission Européenne, concernant l'aide régionale dans les années 2014 - 2020 (2013/C 209/01), pour que l'investissement soit rentable, l'Etat membre doit assurer l'apport financier de la part du bénéficiaire au montant d'au moins de 25 % de coûts qualifiés des moyens propres ou des sources extérieures de financement, sous la forme libre de tout soutien financier publique.



**Procédure de la sollicitation de la permission d'exercer l'activité commerciale sur le territoire de la Sous-zone Puławy SSE Starachowice:**

1. Etablissement de la Déclaration Préliminaire de l'Investisseur
2. Proposition de la localisation dans la Sous-zone Puławy SSE "Starachowice" S.A.
3. Négociations et conventions
4. Demande d'Investisseur de l'Ouverture de la Procédure d'Adjudication ou des Négociations
5. Invitation à l'Appel d'Offres ou aux Négociations
6. Achat du Cahier des Charges des Appels d'Offres ou des Négociations
7. Dépôt de l'Offre de l'Investisseur intéressé par l'activité dans la zone
8. Appel d'offres ou négociations et délivrance de la permission
9. Délivrance de la permission de l'activité dans la zone et l'accès aux biens immobiliers.

**Critères de la continuité du projet de zone**

L'entrepreneur doit demeurer propriétaire des éléments du bien auxquels les dépenses d'investissement sont liés, durant 5 ans à partir du jour de l'introduction au registre des biens corporels d'investissement et des actifs incorporels, ou durant 3 ans, en cas de petites et moyennes entreprises.

L'activité liée à un investissement doit être exercée pendant la période pas plus courte que 5 ans à partir du moment de la fin de tout l'investissement, ou durant 3 ans, en cas de petites et moyennes entreprises.

### Dépenses qualifiées

Par les dépenses qualifiées à être couvertes par le support, on considère les coûts d'investissement, réduits par la TVA et par le droit d'accise, supportés sur le territoire de la zone lors de la période de la permission, qui sont constitués par:

- prix d'achat des terrains ou redevances emphytéotiques
- prix d'achat ou coût de création des actifs corporels,
- coût d'agrandissement ou de modernisation des actifs corporels existants
- prix d'achat des actifs incorporels liés au transfert de la technologie à travers l'acquisition des brevets, des licences, du savoir-faire ou du savoir technique non breveté.

Les actifs corporels acquis par un entrepreneur doivent être nouveaux, sauf le cas de petites ou moyennes entreprises.



Les coûts liés à l'acquisition des actifs sous bail ou location, autres que les terrains, les bâtiments ou les édifices, sont pris en considération seulement dans le cas où le bail ou la location prends la forme du crédit-bail financier et contient l'obligation à l'acquisition des actifs après le passage de la période du bail ou de la location.

### Nouvel investissement

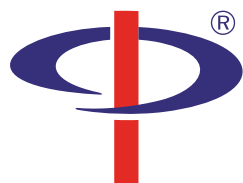
Un nouvel investissement c'est un investissement dans les actifs corporels ou incorporels consistant en la création d'une nouvelle entreprise ou en l'agrandissement de celle qui existe déjà, en la diversification de la production de l'entreprise en introduisant de nouveaux produits supplémentaires ou en la modification concernant le total du procès de production d'une entreprise déjà existante. Un nouvel investissement c'est aussi l'acquisition de l'entreprise en liquidation ou de celle qui serait soumise à la liquidation si elle n'était pas acquise, dans le cas où cette entreprise est acquise par un investisseur indépendant.

### Nouveaux emplois

De nouveaux emplois c'est le nombre des personnes embauchées après le jour de l'acquisition de la permission, par rapport à l'exécution de ce nouvel investissement mais pas plus tard que dans la période de 3 ans après la fin de l'investissement. Le nombre des employés signifie le nombre des personnes employées à plein temps durant un an avec les personnes employées à temps partiel et les travailleurs saisonniers, en les convertissant sur le nombre des postes à plein temps.







**PUŁAWY**

### **Nous contacter**

Section de la coopération avec des investisseurs dans PIP et ZES  
GRUPA AZOTY Zakłady Azotowe "Puławy" S.A.

Al. Tysiąclecia Państwa Polskiego 13

24-110 Puławy; POLOGNE

Tél. +48 81 565 21 71

Télécopie +48 81 565 37 01

Krzysztof Cichoń

**[krzysztof.cichon3@grupazoty.com](mailto:krzysztof.cichon3@grupazoty.com)**

Zbigniew Kisiel

**[zbigniew.kisiel@grupazoty.com](mailto:zbigniew.kisiel@grupazoty.com)**

Andrzej Mitruczuk

**[andrzej.mitruczuk@grupazoty.com](mailto:andrzej.mitruczuk@grupazoty.com)**

Sites Web

**[www.sse.pulawy.com](http://www.sse.pulawy.com)**

**[www.pulawy.com](http://www.pulawy.com)**

